

DEPARTEMENT
DE LA CORREZEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	2
Votants	9
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 20 H 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier
DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 24-06-2024

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE,
Delphine GARDE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO,
Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Yoann ROUQUIÉ

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE pouvoir à Didier
DUBUIS, Caroline PICARDA pouvoir à Claude VILLENEUVE,

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS

**OBJET : Subvention attribuée à l'association « Les Restaurants du
Cœur de la Corrèze »**

Monsieur le Maire présente aux élus la demande de subvention de « Les Restaurants du
Cœur de la Corrèze ».

Face à la hausse du nombre des bénéficiaires des restaurants du cœur, les aides habituelles
de l'Etat, du Département, de l'Europe et des donateurs, particuliers et entreprises ne
suffisent plus.

Sachant que plusieurs foyers de la commune sont bénéficiaires des restos du Cœur, le Maire
propose au Conseil de faire un geste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de verser une subvention de 150 € à l'association « Les restaurants du Cœur de la
Corrèze »,

CHARGE M. le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240706-DE2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2024
Publication : 06/07/2024

